



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

DELIBERATION N° 2

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-huit janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Objet :
**Autorisation
d'engager,
liquider, mandater
des dépenses
d'investissement
dans l'attente de
l'adoption du
Budget Primitif
2021 -
Complément à la
délibération du
17/12/2020**

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S. DARRIGUES, P. ACEDO, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, X. BAYLAC, C. DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S. MOREIRA, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : E.SERRES (pouvoir à C.DOS SANTOS) ; G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans la séance du 17 décembre 2020, l'a autorisé, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 190 000 € selon une liste de travaux et équipements préalablement définis.

Compte-tenu de la nécessité de faire aboutir dans les meilleurs délais, en raison d'une installation vieillissante et de pannes récurrentes, le dossier « téléphonie », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses complémentaires à hauteur de 48 000 €. Ces crédits correspondent à une partie des travaux préalables de création d'un réseau de fibre optique privé et le renouvellement de l'équipement de téléphonie. Pour mémoire le coût global de cet investissement s'élève à 60 000 € TTC mais 12 365 € sont constatés en restes à réaliser. Ces crédits portent sur l'opération suivante :

Opération 34 : VOIRIE ET RESEAUX	48 000 €
➤ Travaux de réseaux numérique et équipements de téléphonie :	48 000 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20210129-02_28_01_2021-DE

Autorise Monsieur le Maire, conformément au L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021.

Dit que les crédits précités viennent en complément de ceux approuvés lors de la séance du 17 décembre 2020 et portent le volume de crédits d'investissement à 238 000 €.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 janvier 2021

Le Maire,

Francis GONZALEZ

